

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 juin 2023

---

RESTITUTION DES BIENS CULTURELS AYANT FAIT L'OBJET DE SPOLIATIONS DANS  
LE CONTEXTE DES PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES PERPÉTRÉES ENTRE 1933 ET 1945 -  
(N° 1435)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 17

présenté par  
M. Meyer Habib

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter la première phrase de l'alinéa 10 par les mots :

« telles que des indemnisations »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement rédactionnel vise à spécifier la possibilité pour un propriétaire ou son ayant droit d'être indemnisé en cas de spoliation, tel que préconisé par le Conseil d'État dans son avis portant sur le projet de loi examiné.